



SEMTAN - Société Anonyme  
d'Economie Mixte des Transports de  
l'Agglomération Niortaise

Siège social : 8 rue Paul Sabatier  
79000 NIORT  
Capital : 295.000 €  
RCS Niort 493 441 935

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2017  
APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter :  
Notre rapport de gestion,  
Les comptes soumis à votre approbation,  
Toutes informations sur l'activité de la SEMTAN et son évolution.

**1) SITUATION DE LA SOCIETE**

La SEMTAN a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2007 suite à la restructuration de la SOPAC qui gérait jusqu'alors deux activités : le stationnement et les transports urbains. La décision conjointe des deux collectivités Communauté d'Agglomération du Niortais et Ville de Niort a abouti à la séparation des deux activités.

La SEMTAN a alors été créée pour gérer les transports urbains de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le présent rapport prend donc en compte la dixième année d'activité de la SEMTAN.

**1.1 MODE DE PRESENTATION – METHODES D'EVALUATION**

Nous n'avons utilisé pour la présentation du bilan et du compte de résultat ainsi que pour l'évaluation des biens de la SEMTAN dans l'inventaire et le bilan, de méthodes autres que celles prévues par les dispositifs en vigueur.

Les états de synthèse ont été établis en euros en application des règles comptables françaises (articles L123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-202 du Code de Commerce).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence.

Dans sa délibération du 26 octobre 2015, le conseil d'agglomération du Niortais a approuvé le principe de la dissolution de la SEMTAN au terme de la délégation de service public, prolongée jusqu'au 31 décembre 2016. La procédure de renouvellement de la délégation de service public a nécessité une prolongation de 3 mois jusqu'au 31 mars 2017. Cette prolongation a été votée en conseil d'agglomération du Niortais du 17 octobre 2016.

De fait de cette décision de l'actionnaire majoritaire, les principes de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices ont été abandonnés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2015. Une provision de 50 000 € a été comptabilisée en résultat exceptionnel au 31 décembre 2015 pour tenir compte des charges probables jusqu'à la clôture des opérations de liquidation de la société. Cette provision a été augmentée de 20 000 € au 31 décembre 2016 pour atteindre un total de 70 000 €.

A l'exception de cette provision pour risques et charges, l'abandon des conventions générales comptables n'a pas eu de conséquences significatives sur les comptes 2015 et 2016.

La méthode des coûts historiques a été conservée car elle ne présente pas au 31 décembre 2016 d'écarts significatifs avec une appréciation du patrimoine en valeurs liquidatives.

## **1.2 ACTIVITE - RESULTATS - BILAN - DIVERS**

### **1.2.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE EN 2016**

Principales réalisations :

#### **❖ AU NIVEAU CONTRACTUEL**

⇨ Le **Contrat de Délégation de Service Public** a été signé le 24/08/2010 pour une durée de 6 ans du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2016. Ce contrat de DSP a été complété par l'avenant 1 (27 juin 2011), l'avenant 2 (5 avril 2012), l'avenant 3 (27 mai 2013), l'avenant 4 (25 novembre 2013) et l'avenant 5 (1<sup>er</sup> juin 2015)

⇨ Signature d'un **avenant 6 au contrat de DSP**, en date du 11 avril 2016 avec pour objectif d'établir et de valoriser des ajustements d'offre et de parc. Cet avenant a traité en particulier :

- 1) L'ensemble des modifications de la consistance de l'offre de services de transport périurbains à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 sur le réseau les TAN, sur l'année 2015, à savoir :
  - L'optimisation des services périurbains inter communes InterTAN et autres adaptations de rentrée apportées aux services ScoITAN
  - L'extension de l'offre TAD sur les 16 nouvelles communes du ressort territorial de la collectivité
  - La concentration de la période de fonctionnement de la ligne Maraîchine sur la haute saison estivale dès l'été 2015
  - La modification du calendrier des vacances scolaires 2016.
- 2) L'incidence financière de la prolongation de quatre mois de la durée de la DSP jusqu'à fin 2016.

3) L'ensemble des incidences financières et la portée de cet avenant sur la rémunération du sous-traitant.

☞ Signature d'un **avenant 7 au contrat de DSP**, en date du 08 décembre 2016 avec pour objectif de prendre acte de la décision du conseil d'agglomération du Niortais relative à la prolongation du contrat de DSP pour une période de 3 mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017 et de fixer les modalités de rémunération du délégataire pour la période afférente.

☞ Signature d'un **avenant 5 au contrat de sous-traitance** avec Transdev Poitou-Charentes, en date du 2 mai 2016

☞ Signature d'un **avenant 6 au contrat de sous-traitance** avec Transdev Poitou-Charentes, en date du 19 décembre 2016

#### ❖ **AU NIVEAU COMMERCIAL-MARKETING**

Les efforts principaux ont été consacrés à la promotion du réseau de la CAN impliquant :

- La tenue de stands dans les communes auprès des nouveaux arrivants, les entreprises, les centres de formation et les établissements scolaires de la CAN,
- L'opération CM2 (26 écoles) permettant aux élèves avant leur entrée en 6<sup>ème</sup> de les rassurer, de leur apprendre à circuler sur le réseau, de les sensibiliser au respect du personnel et du matériel,
- L'action commerciale visant les séniors de 2 foyers logement de Niort avec des essais gratuits et accompagnés dans les bus.
- Le partenariat avec l'association Valentin Haüy permettant une sensibilisation au handicap dans les transports en commun,
- La promotion de la ligne Maraîchine avec la distribution de sets de table et de fiches horaires chez les restaurateurs partenaires et la tenue d'un stand aux Halles de Niort,
- L'élaboration de fiches horaires et du plan du réseau répertoriant les arrêts accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- L'élaboration de stickers des indices de lignes et leurs directions sur les principaux pôles d'échanges,
- La campagne sur la civilité et la sécurité avec un jeu sur la page Facebook. 100 places de cinémas et une Go Pro ont été gagnées.
- L'enquête Origine Destination réalisée en février et mars 2016 sur les lignes du dimanche R1 et R2,
- La conception de l'affichage réglementaire dans le cadre de la vidéoprotection dans les bus,

- Le test du bus hybride mis à disposition par Heuliez en juin 2016,
- L'opération des 3 premiers samedis de décembre gratuits sur l'ensemble des lignes du réseau.

#### ❖ **AU NIVEAU DE LA FORMATION**

- ☞ Poursuite des formations FCO de 9 sessions d'une semaine pour 27 conducteurs au total
- ☞ 2 sessions de 2 jours pour une formation « Gestion des conflits » pour 18 conducteurs au total
- ☞ 2 sessions de 1 jour pour une formation « Actualisation du droit social » concernant 2 salariés
- ☞ 1 session de 3 jours pour la formation CACES pour 1 salarié
- ☞ 1 session de 2 jours pour la formation « Recyclage CACES » pour 1 salarié
- ☞ 1 session de 1 jour pour la formation « Recyclage Autorisation électrique » pour 1 salarié
- ☞ 1 session de 2 jours pour la formation « Port du harnais » pour 2 salariés
- ☞ 1 session de 2 jours pour la formation « formation comportementale à la fonction de chef d'équipe » pour 4 contrôleurs
- ☞ 4 sessions Heuliez de 3 jours de formation pour 1 salarié

#### ❖ **AU NIVEAU DE LA VIE DU RESEAU**

Des incidents ont été relevés en 2016 sur le réseau :

- Le 08 janvier 2016, agression verbale d'un conducteur à l'arrêt Saint Jean. Dépôt de plainte. Pas d'ITT.
- Le 20 juillet 2016, agression verbale d'un conducteur à la Gare SNCF. Dépôt de plainte. Pas d'ITT.
- Le 14 septembre 2016, agression verbale d'une conductrice à un arrêt, Dépôt de plainte. Arrêt de travail de 10 jours.
- Le 22 octobre 2016, Accident rue de la Gavacherie d'une conductrice. Enquête CHSCT. Arrêt de travail de 73 jours.

## ❖ **AU NIVEAU DE L'ANIMATION DU DIALOGUE SOCIAL**

En 2016, le nombre de réunions avec les instances du personnel a été de l'ordre suivant :

Comité d'Entreprise : 4 ordinaires et 4 extraordinaires

Délégués du Personnel : 12 ordinaires et 3 extraordinaires

CHSCT : 4 ordinaires et 3 extraordinaires

### **1.2.2 RESULTATS DE L'EXERCICE**

Les résultats sont analysés dans le compte de résultat et font ressortir les éléments suivants (incluant l'effet CICE d'un montant de 233 719 €) :

- ☞ des produits d'exploitation de 13 806 234 €
- ☞ des charges d'exploitation de 13 769 326 €
- ☞ *un résultat d'exploitation de 36 908 €*
- ☞ *un résultat financier de 14 133 €*
- ☞ *un résultat courant avant impôt de 51 041 €*
- ☞ *un résultat exceptionnel de 5 996 €*
- ☞ *un résultat comptable après impôt de 57 037 € (cf. annexe 1)*

### **1.2.3 LE BILAN**

Il fait ressortir :

A L'ACTIF :

- Un actif net immobilisé de 38 113 €
- Et un actif net circulant de 3 042 636 €

AU PASSIF :

- Un total de capitaux propres de 454 078 €
- Une provision pour risques et charges de 244 671 €
- Des dettes de 2 382 001 €

Total du bilan : 3 080 750 €

### **1.2.4 DIFFICULTES RENCONTREES**

Le nombre de jours d'absentéisme atteint 6 096 jours en 2016 contre 5 108 jours en 2015. Pour rappel, le nombre de jours d'absentéisme était de 4 066 jours en 2014 et 3 726 jours en 2013. Cette augmentation constitue une préoccupation majeure pour la continuité du service public et freine la performance opérationnelle et économique du délégataire.

Un plan d'action pour lutter contre l'absentéisme a été mis en œuvre. Des actions concrètes d'amélioration des conditions de travail ont été réalisées (sièges conducteurs, organisation du travail pour les congés).

Les conditions de maintien de rémunération du salarié pendant les absences en vigueur à la SEMTAN depuis 2008 demeurent un frein à la réduction de l'absentéisme.

### **1.2.5 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Nous n'avons pas d'activités en matière de recherche et développement, celles-ci étant confiées à notre partenaire TRANSDEV dans le cadre du contrat d'assistance technique.

## **2) EVOLUTION**

### **2.1 PROGRES REALISES**

#### **❖ AU NIVEAU DE L'ACTIVITE**

Il s'agit de la cinquième année complète d'exploitation de l'offre mise en place le 04 juillet 2011.

Il convient de noter que le niveau de fréquentation du réseau en 2016 s'établit à 6 714 370 voyages (6 728 034 en 2015) pour une offre kilométrique de 3 916 685 kilomètres (3 908 699 en 2015).

La ligne touristique desservant le Marais Poitevin dénommée « la ligne Maraichine » a été reconduite sur 2016 sur la période du 9 juillet au 21 août.

#### **❖ AU NIVEAU DE L'EMPLOI**

En 2016, la SEMTAN a continué à faire appel à l'intérim pour pallier les absences de conducteurs (maladie). En décembre 2016, 16 intérimaires étaient présents ; l'effectif était de 142,26 ETC.

#### **❖ AU NIVEAU DU MATERIEL**

⇒ Réception d'un véhicule IVECO DAILY : matériel mis à disposition par la CAN.

#### **❖ AU NIVEAU DU RESULTAT**

Le résultat de l'exercice 2016 laisse apparaître un solde positif de 57 037 €, incluant une provision de CICE à recevoir pour 233 719 €.

### **2.2 EVOLUTION PREVISIBLE**

#### **❖ AU NIVEAU DE L'OFFRE**

En 2016, la Communauté d'Agglomération du Niortais a lancé un appel d'offre pour la gestion du réseau de l'agglomération niortaise. Le futur contrat de délégation de service public qui sera attribué à un nouveau délégataire à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017, présentera une nouvelle offre de transport.

#### **❖ AU NIVEAU DES EFFECTIFS**

Un appel régulier à une solution d'intérim sera nécessaire pour couvrir les absences du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Un nouveau délégataire aura pour mission de gérer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 le réseau de déplacements urbains collectifs et durables de l'agglomération de Niort.

Tous les salariés ayant un contrat de travail SEMTAN seront transférés vers la nouvelle entité au 1<sup>er</sup> avril 2017.

❖ **SUR LE PLAN CONTRACTUEL (évènements survenus depuis la clôture)**

☞ **Avenant 8 au contrat de DSP :**

Cet avenant n°8 régularise de manière détaillée la rémunération du délégataire sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 en prévision de la clôture de la DSP. Il traite des points suivants :

- Modification de la consistance de l'offre de services du transport sur le réseau les TAN depuis janvier 2016 (interruption des services scolaires le 6 mai 2016 suite à la modification du calendrier scolaire, impact de la nouvelle sectorisation des collèges sur la consistance de l'offre scolaire à compter de septembre 2016, autres ajustements de l'offre en période de rentrée scolaire 2016-2017, correction d'une erreur de report de kilomètres sur les lignes N101 et N103 lors de l'avenant 6)
- Évolution du volume d'activité des services TAD et TPMR depuis septembre 2015
- Modification des conditions d'exploitation de la ligne Maraîchine (modification des jours de fonctionnement pour la période juillet et août 2016)
- Incidence financière de la prolongation de trois mois de la durée de la DSP jusqu'au 31 mars 2017 (impact de la non répercussion de l'augmentation de la TVA applicable aux transports publics sur les 3 mois de prolongation, impact de l'absence d'augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et au 1<sup>er</sup> juillet 2016 sur les trois mois de prolongation, évolution de certains indices de la formule contractuelle d'actualisation de la contribution, mise à jour du plan pluriannuel d'investissements, prise en compte de la baisse des effectifs en 2017)

☞ **Avenant n°7 au contrat de sous-traitance** avec Transdev Poitou-Charents qui découle des modalités de l'avenant n°8 au contrat de DSP

### **3) AUTRES INFORMATIONS**

#### **3.1 REPARTITION DU CAPITAL**

Les personnes morales possédant plus de 10 % et 50 % du capital social sont les suivantes :

- La Communauté d'Agglomération du Niortais + 50 %
- TRANSDEV + 10 %

#### **3.2 INFORMATIONS SUR LES DELAIS FOURNISSEURS**

<b>Exercice</b>	<b>Factures à 30 jours</b>	<b>Factures à 45 jours</b>	<b>Autres délais</b>	<b>TOTAL</b>
2013	533 261,87	1 334 663,69	16 565,25	1 884 490,81
2014	598 052,97	773 420,83	16 565,25	1 388 039,05
2015	152 543,90	627 082,11	0	779 626,01
2016	557 554,90	618 771,06	0	1 176 325,96

#### **3.3 AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 57 036,94 € de la façon suivante :

- 2 851,85 € en dotation à la réserve légale,
- 54 185,09 € au compte report à nouveau

Le compte report à nouveau s'élèverait ainsi à 151 123,86 € après affectation du résultat 2016.

#### **3.4 VERSEMENT DE DIVIDENDES**

<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
0	0	0	0

### **4) LES PARTICIPATIONS**

La SEMTAN ne possède aucune participation significative ou réciproque au sens des articles L233-29 et L233-30 du Code de Commerce dans d'autres sociétés.

Conformément à l'article L225-211 du Code de Commerce, la SEMTAN informe qu'aucune société n'a procédé à l'achat de ses propres actions.

## **5) CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous informons que la liste des conventions visées par l'article L225-38 du Code de Commerce et ayant fait l'objet d'une approbation préalable du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 est la suivante :

- Avenants 1 et 2 à la Convention d'exploitation de la Centrale de Mobilité 79,
- Avenants 6 et 7 au contrat de Délégation de Service Public avec la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Avenants 5 et 6 au contrat de sous-traitance avec Transdev Poitou-Charentes,
- Avenants 1 et 2 à la convention de mise à disposition du PMAD entre la SEMTAN et TRANSDEV.
- Avenants 1 et 2 à la convention de partenariat avec Transdev

## 6) VIE DE LA SOCIETE

### 6.1 L'ACTIONNARIAT

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>Nombre actions</b>	<b>%</b>	<b>Montant en Euros (valeur nominale de l'action : 10 €)</b>
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	15 000	50,85 %	150 000
VILLE DE NIORT	150	0,51 %	1 500
TRANSDEV	10 050	34,07 %	100 500
CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES	2 000	6,78 %	20 000
MAIF	800	2,71 %	8 000
INTER MUTUELLE ASSISTANCE	800	2,71 %	8 000
MACIF PARTICIPATIONS	500	1,69 %	5 000
CRCA MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES	200	0,68 %	2 000
	<b>29 500</b>	<b>100,00 %</b>	<b>295 000</b>

## **6.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE MODE DE DIRECTION**

### **6.2.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### ***Membres du Conseil représentants de la Communauté d'Agglomération du Niortais :***

- Monsieur Marc THEBAULT, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Dominique SIX
- Madame Sophia MARC
- Madame Claire RICHECOEUR
- Monsieur Jean BOULAIS

#### ***Membre du Conseil représentant de la Ville de Niort :***

- Monsieur Luc DELAGARDE

#### ***Membres du Conseil représentant les actionnaires privés :***

- Monsieur Sylvère GUIRIEC, représentant TRANSDEV
- Monsieur Benoit CHEVEREAU représentant la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes
- Monsieur Jean-François BOUILLE représentant la MAIF

### **6.2.2 MODE DE DIRECTION**

Le Conseil d'Administration constitutif de la SEMTAN, en date du 14 décembre 2006, a décidé de choisir la formule de dissociation des fonctions entre le Président et le Directeur Général.

En date du 3 décembre 2007, le Conseil a approuvé la modification du mode de Direction en choisissant de cumuler les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce même Conseil, a élu Monsieur Jean-Luc GUERIN en qualité de Président Directeur Général. Ce dernier a nommé Monsieur Christophe POUZOL Directeur Technique de la SEMTAN.

En date du 3 juin 2008, le Conseil a élu Monsieur Dominique VALLEE Président Directeur Général, es-qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération de Niort en remplacement de Monsieur Jean-Luc GUERIN.

En date du 17 novembre 2010, le Conseil a approuvé la modification du mode de Direction en choisissant de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Ce Conseil a désigné Monsieur Dominique VALLEE en tant que Président et Monsieur Christophe POUZOL en tant que Directeur Général.

En date du 24 juin 2011, le Conseil a approuvé la démission de Monsieur Christophe POUZOL au 31 juillet 2011 de son poste de Directeur Général de la SEMTAN. Il a également approuvé la nomination de Monsieur Patrice GRAND comme Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.

En date du 02 juin 2014, le Conseil a élu Monsieur Marc THEBAULT en qualité de Président. Enfin, en date du 16 octobre 2014, le Conseil a approuvé la démission de Monsieur Patrice GRAND et a nommé Monsieur Christophe BATTY en qualité de Directeur Général.

En date du 15 octobre 2015, le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Christophe BATTY et a nommé Monsieur Philippe JULHES en qualité de Directeur Général.

## **7) INFORMATION SUR LES MANDATS EXERCES AU SEIN DE LA SEMTAN PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Cf. annexe 2

## **8) DUREE DES MANDATS**

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une durée de trois ans lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2016 statuant sur les comptes 2015.

### ***Membres du Conseil représentants de la Communauté d'Agglomération du Niortais :***

- Monsieur Marc THEBAULT, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Dominique SIX
- Madame Sophia MARC
- Madame Claire RICHECOEUR
- Monsieur Jean BOULAIS

### ***Membre du Conseil représentant de la Ville de Niort :***

- Monsieur Luc DELAGARDE

### ***Membres du Conseil représentant les actionnaires privés :***

- Monsieur Sylvère GUIRIEC, représentant TRANSDEV
- Monsieur Benoit CHEVEREAU représentant la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes
- Monsieur Jean-François BOUILLE représentant la MAIF

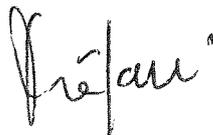
Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été renouvelés pour une durée de six ans lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2013 statuant sur les comptes 2012.

## **9) ANNEXES**

Tableaux des résultats financiers de la SEMTAN (annexe 1)

Mentions obligatoires (annexe 2)

Le Conseil d'Administration





**MENTIONS OBLIGATOIRES**  
**ARTICLE L225-102-1 DU CODE DE COMMERCE**  
**ISSU DE LA LOI NRE DU 15 MAI 2001**

Nom, prénom : THEBAULT Marc

Visa: *Thebault*

Membre du Conseil d'Administration

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU COURS DE L'ANNEE 2016**  
Article L225.doc

<b>SOCIETES</b>	<b>FONCTIONS EXERCEES</b>	<b>MANDATS EXERCES</b>
SEMTAN		Administrateur et Président du CA



MENTIONS OBLIGATOIRES  
ARTICLE L225-102-1 DU CODE DE COMMERCE  
ISSU DE LA LOI NRE DU 15 MAI 2001

Nom, prénom :

DELAGARDE Luc

Visa :

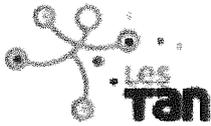
*[Signature]*

Membre du Conseil d'Administration

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU COURS DE L'ANNEE 2016

Article L225.doc

SOCIETES	FONCTIONS EXERCEES	MANDATS EXERCES
SO SPACE		Président Directeur Général représentant la Ville de NIORT
SEMIE		Président Directeur Général représentant la Ville de NIORT
SEM DES HALLES		Président représentant la Ville de NIORT
SEM TAN		Administrateur représentant la Ville de NIORT



**MENTIONS OBLIGATOIRES**  
**ARTICLE L225-102-1 DU CODE DE COMMERCE**  
**ISSU DE LA LOI NRE DU 15 MAI 2001**

Nom, prénom : CHEVE REA *Benoit* Visa :

Membre du Conseil d'Administration

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU COURS DE L'ANNEE 2016**  
Article L225.doc

SOCIETES	FONCTIONS EXERCEES	MANDATS EXERCES
SETTAN	ADMINISTRATEUR	au sein de l'association <i>LES TAN</i> CAISSE D'EPARGNE ARGENTINE <i>LES TAN</i>
DEUX SEVRES ANIMAGEST	ADMINISTRATEUR	représentant l'actionnaire CAISSE D'EPARGNE ARGENTINE <i>LES TAN</i>



**MENTIONS OBLIGATOIRES**  
**ARTICLE L225-102-1 DU CODE DE COMMERCE**  
**ISSU DE LA LOI NRE DU 15 MAI 2001**

Nom, prénom : *RICHECOEUR Claira* Visa :

Membre du Conseil d'Administration

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU COURS DE L'ANNEE 2016**  
Article L225.doc

<b>SOCIETES</b>	<b>FONCTIONS EXERCEES</b>	<b>MANDATS EXERCES</b>
<i>Mairie Choisy</i>	<i>Conseillère</i>	
<i>Communauté de Agglo du Niortais</i>	<i>Conseillère</i>	
<i>HSDS</i>	<i>Membre CA</i>	
<i>SEM TAN</i>	<i>membre CA.</i>	





EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : **SEMTAN** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* **1 | 2 |**

Adresse de l'entreprise **8 Rue Paul Sabatier 79000 NIORT** Durée de l'exercice précédent \* **1 | 2 |**

Numéro SIRET \* **4 9 3 4 4 1 9 3 5 0 0 0 1 9** Néant

				Exercice N clos le, 31/12/2016	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	31 248	AG	29 925
	Fonds commercial (1)	AH		AI	1 323
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	6 434	AQ	3 962
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	37 880	AS	26 541
	Autres immobilisations corporelles	AT	95 493	AU	72 914
Immobilisations en cours	AV		AW	22 579	
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	400	BI	400
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	171 456	BK	133 342
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	76 236	BM	76 236
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	20 026	BW	20 026
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	263 512	BY	263 512
	Autres créances (3)	BZ	1 451 610	CA	1 451 610
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
Disponibilités	CF	1 216 174	CG	1 216 174	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	15 078	CI	15 078	
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	3 042 636	CK	3 042 636
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	3 214 092	1A	133 342

Renvois : (1) Dont droit au bail :  (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :  CP (3) Part à plus d'un an :  CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations :  Stocks :

Désignation de l'entreprise <b>SEMTAN</b>		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 295 000..)	DA 295 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC
	Réserve légale (3)	DD 5 102
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>Bi</b> )	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <b>EJ</b> )	DG
	Report à nouveau	DH 96 939
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI 57 037
	Subventions d'investissement	DJ
Provisions réglementées *	DK	
	<b>TOTAL (II)</b>	DL 454 078
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	<b>TOTAL (III)</b>	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 244 671
	Provisions pour charges	DQ
	<b>TOTAL (III)</b>	DR 244 671
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 1 824
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 280 023
	Dettes fiscales et sociales	DY 630 387
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes	EA 148 997	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 320 770
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC 2 382 001
	Ecarts de conversion passif *	(V) ED
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 3 080 750
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT**

		Désignation de l'entreprise : <b>SEMTAN</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	1 750 197	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	1 750 197	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	11 896 887	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	159 151	
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	1 024 653	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(9 415)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	6 197 267	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	602 034	
	Salaires et traitements *			FY	3 830 894	
	Charges sociales (10)			FZ	2 065 223	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	17 060
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	41 610	
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	13 769 326
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	14 133	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	14 133
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						
					GV	14 133

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <b>SEMTAN</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
			<b>Exercice N</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	38 050	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	38 050	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 054	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	20 000	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	32 054	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	5 996	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <span style="float: right;">(IX)</span>		HJ		
Impôts sur les bénéfices * <span style="float: right;">(X)</span>		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	13 858 417	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	13 801 380	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	57 037	
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	158 151	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <span style="float: right;">A6</span> obligatoires <span style="float: right;">A9</span>				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
<b>Cf. Annexe</b>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

**SEMTAN**  
**Société Anonyme d'Economie Mixte**  
**des Transports de l'Agglomération Niortaise**

**RESOLUTIONS**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2017**

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et le Rapport Général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

**Deuxième résolution**

Après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 57 036,94 €, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter 2 851,85 € en Réserve légale et 54 185,09 € en Report à nouveau.

Le Report à nouveau après affectation 2016 est de 151 123,86 €.

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

